



DÉCISION DU MAIRE
N° 2022 - 141

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrats

FINANCES

CONVENTION DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS AVEC 30 MILLIONS D'AMIS POUR 2022

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu les articles L. 211-27 et R211-12 du Code Rural ;
- Considérant la nécessité de maîtriser la population des chats errants sur Tonnerre ;
- Considérant le choix de la municipalité de lutter contre la pullulation des chats par la stérilisation ;
- Considérant la proposition de la Fondation 30 Millions d'Amis ;

DECIDE

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 millions d'amis pour 2022 aux conditions suivantes :
 - Durée : 17/06/2022 au 31/12/2022
 - Estimatif de la population pour 2022 : 50 chats
 - Engagement financier : 50% à la charge de la collectivité, 50 % à la charge de la Fondation, sur la base de :
 - 80 € pour une ovariectomie + puçage
 - 60 € pour une castration + puçage*Soit une moyenne de 70€/chat indifféremment mâle/femelle*
 - Montant estimatif pour 2022 à la charge de la collectivité : 1750 €
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les éventuels avenants selon les besoins de la collectivité.



A Tonnerre, le 21/06/2022
Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre